



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2022

**Communauté de Communes
de La terre des 2 caps**
Le cardo 62250 Marquise
03 21 87 57 57

www.terredes2caps.fr



Sommaire

I. La gestion des déchets sur La terre des 2 caps

1. Territoire
2. Modalités d'évacuation des déchets
 - 2.1 *La collecte en porte à porte*
 - 2.2 *La collecte en par colonne d'apport volontaire*
3. Moyens
4. Prévention
5. Marchés publics

II. La collecte des déchets ménagers

1. Principales filières de traitement
2. Tonnages collectés
3. Redevance spéciale

III. L'apport volontaire en déchèterie

1. Horaires et déchets recueillis
2. Tonnages collectés

IV. Coûts liés aux déchets

1. Principales dépenses
2. Principales recettes

Préambule

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque maire, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » à l'assemblée délibérante, puis le mettre à disposition du public.

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif à ce rapport annuel, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps propose ici un bilan technique et financier de la compétence déchets exercée en 2022, et destiné au public.

I. La gestion des déchets du territoire

Le territoire de La terre des 2 caps compte 21 communes et 22 197 habitants (Insee 2018).



2. Modalités d'évacuation des déchets

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers, les usagers effectuent une séparation des différents déchets en évacuant vers le flux recyclable (bacs à couvercle jaune) :

- **Les papiers, journaux, magazines, enveloppes**
- **Les emballages en carton**
- **Les bouteilles et flacons en plastique**
- **Les briques alimentaires**
- **Les emballages métalliques**

Les usagers du territoire peuvent s'appuyer sur plusieurs dispositifs afin d'évacuer leurs déchets : la collecte en porte à porte et celle en point d'apport volontaire.

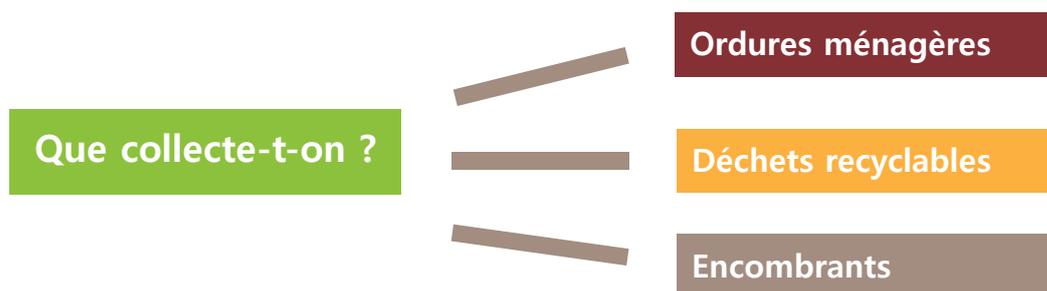
La collecte en point d'apport volontaire concerne :

- **Le verre (pour tout le territoire)**
- **Les recyclables et les ordures ménagères résiduelles (communes littorales et nouveaux aménagements de lotissement)**
- **Les vêtements, les textiles et les chaussures (bornes «Relais» réparties sur plusieurs communes)**
- **Les fibreux (papiers et cartons) sur l'ensemble du territoire.**

La montée en puissance des tonnages collectés par ce dispositif est orchestrée par :

- Des constructions de lotissements, des réfections de chaussée et des programmes de réhabilitation, avec mise en place de colonnes d'apport volontaire (ordures ménagères, verre, fibreux et recyclables) principalement enterrées.
- Le travail de sensibilisation menée par différentes actions de communication et l'ambassadeur du tri du service Déchets Ménagers.
- Les évolutions réglementaires obligeant le service à faire évoluer son schéma de collecte afin de s'adapter à la variation quantitative et qualitative des flux collectés. par exemple : l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 aura pour conséquence l'augmentation des flux de recyclables et fibreux (papiers et cartons).
- L'ajout d'une vingtaine de colonnes à destination des papiers et cartons à l'horizon 2023.

2.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE



Fréquence de collecte en porte à porte ?

Ordures ménagères 1 COLLECTE PAR SEMAINE	Déchets recyclables 1 COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES	Encombrants SUR RENDEZ-VOUS 2 périodes au printemps et à l'automne
---	---	--

Précisions au sujet du service de collecte des encombrants :

Les déchets encombrants sont des déchets issus des ménages qui, ne sont pas démontables et ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture. De par leur nature, ils ne peuvent pas être enlevés en même temps que les emballages ou les ordures ménagères, mais seraient acceptés en déchèterie.

Le mode de collecte privilégié pour cette catégorie de déchets est l'apport volontaire en déchèterie. Toutefois, la communauté de communes organise 2 campagnes de collecte à domicile pour ses usagers. Ce service permet notamment, la prise en charge des encombrants pour les usagers dans l'incapacité physique et technique, de les transporter jusqu'à la déchèterie.

Face à la crise sanitaire et aux mesures de distanciations mises en place, le service des encombrants en porte à porte a bénéficié d'un réel regain d'intérêt depuis 2020. Effectivement, le nombre de rendez-vous est forte augmentation puisqu'il est passé de 147 rendez-vous en 2019 à 1 140 en 2022 (cf. Figure 1).



Figure 1 : diagramme représentatif de l'évolution du nombre de rendez-vous de 2019 à 2022.

2.2 LA COLLECTE PAR COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE



Les colonnes d'apport volontaire (CAV) sont collectées autant que nécessaire en fonction de leur vitesse de remplissage.

Fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ?

Ordures ménagères 1 à 3 collectes par semaine (fluctuation saisonnière)	Déchets recyclables 0.5 à 3 collectes par semaine (fluctuation saisonnière)	Fibreux 0.5 à 1 collecte par semaine	Verre 0.5 à 1 collecte par semaine	Vêtements textiles et chaussures En fonction du taux de remplissage
---	---	--	--	---

Les dispositifs de Colonnes d'Apport Volontaire sont favorisés dans les cas suivants :

- Les projets (construction et réhabilitation) où la dimension et la configuration des logements et des lotissements sont adaptées
- Les collectes avec des tonnages très aléatoires (les vêtements-textiles-chaussures et le verre, déchets ménagers résiduels et recyclables des logements secondaires...)

En 2020, afin de préparer les échéances réglementaires à venir (augmentation du flux de recyclable), le territoire de La terre des 2 caps a fait le choix de se doter d'un nouveau dispositif de collecte à destination du papier et du carton. Ainsi, le flux carton initialement collecté dans les bacs/CAV jaune, est déporté vers les Colonnes d'Apport Volontaire bleues, libérant ainsi l'espace nécessaire dans le bac/CAV jaune, pour l'accueil des nouveaux emballages à trier au 1^{er} janvier 2023, avec l'entrée en vigueur de l'extension des consignes de tri¹.

La mise en place de colonnes d'apport volontaire spécifique au papier et carton, aussi appelé "fibreux" s'est terminée au 1^{er} semestre 2022 avec l'ajout de 33 colonnes à destination des papiers et cartons. C'est les communes d'Audembert, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Ambleteuse qui en ont été équipées en 2022. Ainsi, à l'issue du 2^{ème} semestre 2022, l'ensemble des communes du territoire étaient équipées de ce dispositif, pour un total de 100 colonnes déployées.

¹ L'extension des consignes de tri (ECT) va permettre le tri de tous les emballages : les emballages jusqu'alors non recyclables (pots de yaourt, tube dentifrice...), seront au 1er janvier 2023 à mettre dans le bac jaune de tri. Ce nouveau geste se traduira par une augmentation des volumes de déchets collectés dans le bac jaune, d'où l'importance de dévier les papiers et cartons du bac jaune vers les colonnes d'apport volontaires bleues.

CHRONOLOGIE DU DÉPLOIEMENT DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE FIBREUX

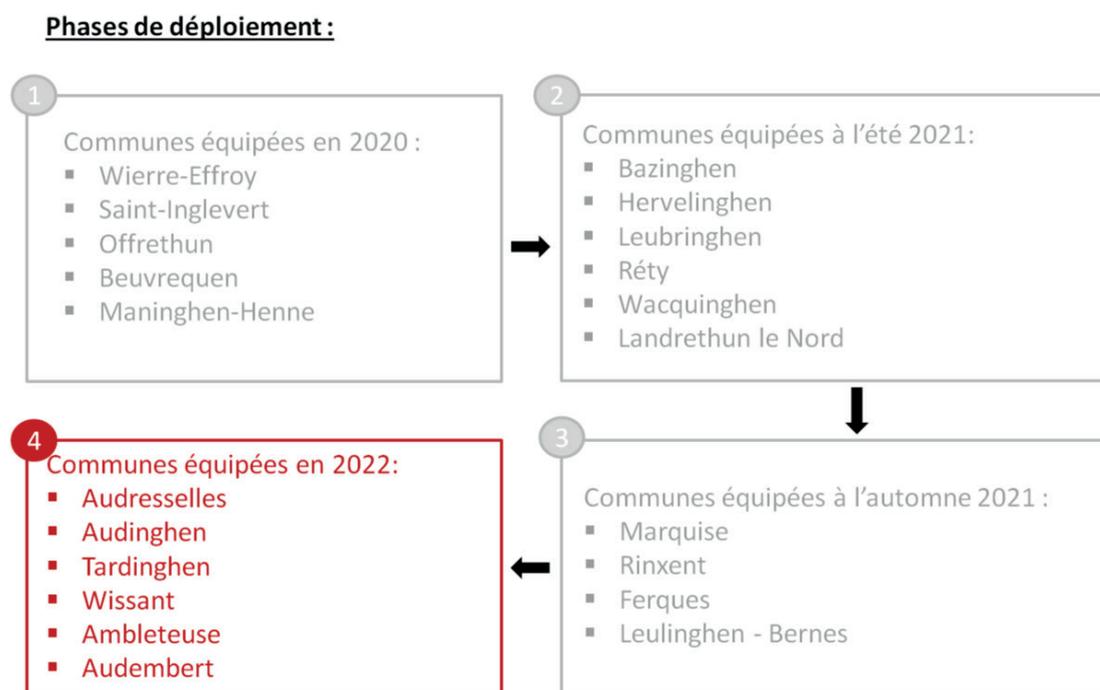


Figure 2 : Chronologie du déploiement des colonnes d'apport volontaire papier carton sur la communauté de communes de la terre des 2 caps

Afin d'améliorer son maillage de colonnes papier et carton, La CCT2C s'est présentée en 2022 à l'appel à projet phase 5 de CITEO² afin de maintenir les soutiens de ce dernier, pour les tonnages d'emballages collectés, mais aussi dans le but d'être subventionné en partie, pour la mise en place d'une vingtaine de Colonnes bleues supplémentaires. Sa candidature a été retenue, le service déchets a donc débuté le travail préparatoire nécessaire au passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT), et à la mise en place des nouvelles colonnes papier et carton en 2023.

Les papiers et cartons collectés par ce dispositif, sont directement valorisés chez un papetier à proximité de Saint Omer, favorisant ainsi l'économie circulaire et le circuit court.

² Citeo est un Eco-organisme Français de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) pour les papiers et les emballages ménagers. Dans le cadre du code de l'environnement, le producteur ou distributeur est responsable, et finance, l'élimination des déchets provenant de ses produits. Citeo est donc financé par les entreprises, au travers des éco-participations, pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

3. Moyens

Le service déchets ménagers compte 20 agents qui exercent différentes fonctions notamment celles : d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Le service déchets a d'ailleurs accueilli en octobre 2022 un nouvel ambassadeur du tri, chargé notamment de contrôler la qualité du tri dans les bacs ou les colonnes, d'animer à ce sujet des ateliers pédagogiques dans les écoles, et de sensibiliser aux bonnes pratiques les usagers en porte à porte.

Le service est également équipé de 3 bennes à ordures ménagères à chargement arrière, d'un ampli roll, ainsi que de quelques matériels et outils spécifiques. En 2022 une benne de location a pallié à plusieurs reprises, les pannes des BOM de la CCT2C, liées au vieillissement de celles-ci et pour assurer la continuité du service sur la durée.

4. Prévention



Quelques indicateurs 2022

78 composteurs ont été remis à des usagers du territoire.

En effet, le tri à la source des biodéchets entrera en vigueur en 2024, et représente une mesure à anticiper par les collectivités. La poursuite du déploiement de composteurs est un enjeu de taille pour La terre des deux caps et pour les usagers du territoire.

S'équiper de son composteur sur la terre des 2 caps :

- 400 litres pour une participation financière de 30€ TTC
- 570 litres pour une participation financière de 35€ TTC
- 820 litres pour une participation financière de 40€ TTC



5. Marchés publics

En août 2022, le marché de collecte et transport du verre, des ordures ménagères résiduelles, recyclables et fibreux (cartons et papiers) recueillis par les colonnes d'apport volontaire, a été relancé pour des raisons de service. Après analyse des offres sur des critères technique et financier, le marché a été attribué à un nouveau prestataire. Le changement de prestataire sera effectif au 1^{er} janvier 2023.



II . La collecte des déchets ménagers

1. Principales filières de traitement

Déchets	Traitements	Lieux
Ordures ménagères	Enfouissement	Blaringhem
Recyclables	Centre de tri puis recyclage	Calais ³ pour le tri puis filières de recyclage
Verre	Centre de recyclage	Wingles
Fibreux	Papeterie	Saint-Omer



³ Avec la préparation à l'extension des consignes de tri, le centre de tri de Calais a débuté des travaux de modernisation courant du 2^{ème} semestre 2022, ce qui a induit le recours transitoire à d'autres centres de tri concernant le flux sélectif.

2. Tonnages collectés

	2021 (T)	2022 (T)	% d'évolution entre 2021 et 2022
Tonnage des déchets ménagers collectés en porte à porte	6 220,9	5 964,63	-4,1
Tonnage des déchets ménagers collectés en point d'apport volontaire	457,2	442,53	-3,2
TOTAL ordures ménagères (apport volontaire et porte à porte)	6 678,1	6 407,16	-4,2
Tonnage des recyclables collectés en porte à porte	1 020,3	998,57	-2,1
Tonnage des recyclables collectés en point d'apport volontaire	166,5	108,94	-34,57
% annuel refus de tri	21,9	22,4	+2,3
TOTAL déchets recyclables (apport volontaire et porte à porte)	1 186,8	1 107,51	-6,7
Tonnage des fibreux collectés en point d'apport volontaire	112,7	231,82	+105,7*
Verre en point d'apport volontaire	1 355,7	1 415,47	+4,4
Tonnage total des déchets collectés sur le territoire ⁴	9 333,3	9 161,96	-1,8

* Montée en puissance orchestrée par l'ajout de colonnes bleues et l'adoption progressive de ce nouveau geste de tri.

⁴ Ordures ménagères, recyclables, fibreux, verres collectés en point d'apport volontaire et/ou porte à porte.

En comparaison à 2021, le geste de tri s'est quelque peu détérioré en 2022, mais le pourcentage de refus de tri reste proche de la moyenne nationale. Afin d'accompagner ses habitants à l'adoption d'un meilleur geste de tri, la communauté de communes de La terre des 2 caps a fait le choix en 2022 d'ouvrir le recrutement d'un nouvel ambassadeur du tri.

La majorité des déchets ménagers et des déchets recyclables est collectée en porte à porte. Cela s'explique du fait que seuls certains nouveaux aménagements du territoire et logements de vacances de la zone littorale, sont concernés par la collecte en apport volontaire pour ces déchets. Le flux de collecte séparée du verre et celui de collecte séparée du papier-carton ne se font quant à eux que par les colonnes d'apport volontaire à destination de tous les usagers du territoire.

3. Redevance spéciale

La communauté de communes de La terre des 2 caps propose pour les entreprises et les collectivités ayant leur siège sur le territoire, de collecter spécifiquement en porte à porte, les déchets assimilés aux déchets ménagers.

Ce service est alors facturé aux entreprises ayant conventionné avec la communauté de communes. En fonction de la typologie et des besoins des redevables, une à trois collectes sont réalisées par semaine en ordures ménagères. La fréquence pour les déchets recyclables est quant à elle la même que pour tous les usagers du territoire (1 collecte toutes les 2 semaines).

Au cours de l'année 2022, 168 redevables ont été collectés dans le cadre de la redevance spéciale.

Cela représente environ 12 246 550 litres collectés en ordures ménagères et 3 304 925 litres collectés en déchets recyclables.



II. L'apport volontaire en déchèterie

1. Horaires et déchets recueillis

La déchèterie de La terre des 2 caps située chemin des poissonniers à Marquise a été réaménagée en 2020. Ce réaménagement a notamment permis d'agrandir le site afin de le rendre plus fonctionnel pour les usagers (plateforme pour le dépôt des déchets verts...) et d'améliorer la quantité et la qualité des flux triés. De ce fait, de nouvelles filières de valorisation ont pu être mises en place à l'ouverture du nouveau site en 2021 : pneus, plâtre, terre, partenariat avec l'association Cycleco dans le cadre du réemploi de vélos.

Suite à des difficultés rencontrées avec le prestataire informatique, les élus du territoire avaient validés fin 2021, le changement de prestataire informatique. En 2022, c'est donc une nouvelle solution logicielle qui a mobilisé le service et les élus de la commission déchets ménagers. La partie logicielle à destination des particuliers a fini d'être développée au T4 2022, c'est pourquoi il a été choisi un lancement dans la foulée, prévu au 1er janvier en 2023. L'accès en déchèterie se fera donc par présentation d'une carte physique ou d'un QR-code, pour une limite de 24 passages par an par foyer.

Un retour d'expérience sur les horaires de déchèterie a permis aux élus de retravailler les modalités d'accès en déchèterie au cours de l'année 2022. Les nouvelles modalités choisies pour application au 1er janvier 2023 sont les suivantes :

Lundi	de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Accès libre sans rendez-vous
Mardi	de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Sur rendez-vous
Mercredi	de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Accès libre sans rendez-vous
Jeudi	de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Sur rendez-vous
Vendredi	de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Accès libre sans rendez-vous
Samedi	de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Sur rendez-vous

Fermée le dimanche et les jours fériés.





L'apport volontaire en déchèterie concerne les déchets suivants :

- **Emballages,**
- **Verre,**
- **Huiles végétales,**
- **Piles et accumulateurs,**
- **Ampoules et tubes néons,**
- **Batteries au plomb,**
- **Cartouches d'encre de particuliers,**
- **Huiles de vidange et filtres à huile de particuliers,**
- **Livres,**
- **Vêtements, textiles et chaussures,**
- **Polystyrène,**
- **Bois,**
- **Papiers et cartons,**
- **Métaux,**
- **Plâtre,**
- **Déchets verts,**
- **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) :** *meubles usagés, matelas,...*
- **Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :** *peintures, colles, solvants, acides/bases, bombes aérosols, produits phytosanitaires, produits comburants, produits pâteux,*
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE),**
- **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :** *aiguilles conditionnées de seringues uniquement pour les patients en auto-traitement,*
- **Gravats - uniquement les gravats préalablement triés :** *béton, parpaings, tuiles, briques...* – **sans le résidu du tri :** *plâtre, sable, terre...*
- **Terre,**
- **Les non valorisables (tout venant),**
- **Pneumatiques de véhicules de tourisme en bon état (déjanté, non dénaturés, non coupés, non souillés et secs), uniquement pour les particuliers et dans la limite de 4 pneus par an et par foyer,**
- **Amiante (uniquement les tôles fibro en amiante-ciment déposées par les particuliers)** sur rendez-vous.

Ainsi, la déchèterie permet de collecter, de valoriser et de traiter pas moins de 24 flux de déchets.

La liste des déchets acceptés n'est pas définitive, de nouvelles filières peuvent être mises en place ultérieurement.

En 2022, un nouveau partenariat a d'ailleurs vu le jour avec l'association locale pique et presse, en faveur du réemploi de jouets et mobiliers collectés sur le site de la déchèterie de Marquise.

2. tonnages collectés

Déchets	2021 (T)	2022 (T)	% d'évolution annuelle
Déchets d'Élément d'Ameublement (DEA)	396	500,48	+26,4
Déchets d'Équipements Électriques Électroniques (DEE)	187,12	194,18	+3,8
Encombrants (non valorisables)	1 305,74	1 419,94	+8,7
Bois	617,66	795	+28,7
Cartons	153,44	152,86	-0,4
Gravats	698	1 583,91	+126,9
Métaux	214,02	217,28	+1,5
Déchets verts	1 561,68	1 945,44	+24,6
Amiante	32,04	49,40	+55,7
Piles et accus	1,1	0,98	-10,9
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	63,3	77	+21,6
Huiles de friture usagée	1,850	2,140	+15,7
Vélos	1,070 (73 vélos)	12,97 (200 vélos)	+98
Plâtre	/	114,1	Non concerné
Pneus	3,4 ⁶	12,97	+281,5

L'absence d'un dispositif permettant de limiter l'accès en déchèterie aux seuls habitants du territoire, et la difficulté à contrôler les apports de professionnels dissimulés à titre particulier, ont entraîné une augmentation globale des tonnages apportés en déchèterie en 2022, alors qu'en 2021 des conditions plus restrictives étaient en place avec la 1^{ère} solution logicielle.

⁶ La filière ayant été mise en place au cours de l'année 2021, le tonnage n'est pas représentatif d'un tonnage annuel

IV. Coûts liés aux déchets

1. Principales dépenses

	2021 (€ TTC)	2022 (€ TTC)	Evolution en %
Prestation de service (principalement traitement des déchets)	1 711 743	1 694 931	-0,98
Carburant	102 320	121 799	+19
Entretien et maintenance du matériel roulant	122 479	85 349*	-30
Masse salariale	932 000	1 046 580	+12

* La diminution des coûts sur ce poste a été permise grâce à la location longue durée d'une benne de collecte des ordures ménagères.

2. Principales recettes

	2021 (€ TTC)	2022 (€ TTC)	Evolution en %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 264 000	2 469 707	+9
Redevance spéciale / accès professionnels	382 000	465 718	+22
Vente de matériaux	197 000	256 748	+30
Soutien éco-organismes	480 000	522 192	+9

Avec l'évolution des taxes et des coûts de collecte et de traitement des déchets, les recettes engendrées par le service déchets ménagers tendent à ne plus compenser les coûts.

En parallèle, les évolutions réglementaires tendent à multiplier les catégories de déchets dont la prise en charge s'effectue directement par les Responsabilités Elargie des Producteurs (REP) grâce aux éco-contributions en place à l'achat d'un produit. Cela devrait permettre de contenir en partie les dépenses de transport et de traitement, supportées actuellement pour ces derniers, par l'intercommunalité.